



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2024/50

Référence SPW-ARNE :
10018354/GLE.ama

Référence SPW-TLPE :
10018354/GLE.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est la s.r.l. D.E.P.A., rue du Gosson 95 à 4101 SERAING.

Le terrain concerné est situé rue de l'Égalité 183 à 4102 SERAING (OUGRÉE), et cadastré SERAING 10e division section B n° 684 S 17, 683 H 2.

Le projet consiste à **exploiter un chantier de désamiantage - démolir un bâtiment existant et construire un immeuble de 10 appartements et une maison unifamiliale,**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 07/02/2025	Le 12/02/2025	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 27/02/2025 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

L'enquête publique se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ainsi que la raison de la modification des plans initiaux.

Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du **service d'urbanisme** - Courriel : **enquete@seraing.be** - Tél : **04/330.86.20**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.r.l. D.E.P.A** - Courriel : **salgadolopez@gmail.com** - Tél : ou après du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 7 février 2025.

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 15 octobre 2024
CDLD art. L1132-4)

F.CASTELLI
Responsable de service F.F.

Pour le collège,

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON